



## 2) Auto-évaluation de conformité

Il a été vérifié au niveau de tous les ponts et des équipements de chargement/déchargement :

- que toutes les parties du véhicule et de ses équipements sont suffisamment solides pour supporter le poids des animaux prévus, en bon état, et qu'elles ne présentent aucune aspérité ou saillie, aucun trou, aucune dégradation ou défaillance de quelque nature que ce soit qui risquerait de blesser les animaux.
- que le véhicule et ses équipements ne présentent aucun recoin ou interstice dans lequel des animaux pourraient se coincer la tête, les sabots, les membres (ex. Interstices entre le planchers des ponts et les parois du véhicules, interstices entre les barres des séparations ou celles des montants du camion, etc....) ou se blesser en se relevant (ex. espace excessifs permettant aux animaux de se coucher entre les séparations et le plancher des ponts)
- que le plancher n'est pas glissant (à tous les niveaux, si le véhicule présente plusieurs niveaux)
- que des dispositifs de séparation sont prévus pour équilibrer / répartir le chargement, ou séparer les animaux qui doivent l'être (cf liste ci-dessous)

Dans le cas de petits véhicules, cette disposition peut ne pas être cochée, sous réserve de l'engagement suivant :

- je m'engage à ne pas transporter simultanément dans le véhicule considéré :
  - a) des animaux d'espèces différentes (\*)
  - b) des animaux présentant des différences significatives de tailles ou d'âges (\*)
  - c) des verrats reproducteurs adultes ou des étalons (\*)
  - d) des mâles et des femelles arrivés à maturité sexuelle
  - e) des animaux à cornes et des animaux sans cornes
  - f) des animaux hostiles les uns envers les autres
  - g) des animaux attachés et des animaux non attachés (\*)

*(\*) ces dispositions ne s'appliquent pas aux animaux qui ont été élevés en groupes compatibles et sont habitués les uns aux autres, lorsque la séparation serait source de détresse ou lorsqu'il s'agit de femelles accompagnées de petits qui dépendent d'elles*

- que des dispositifs de protection sont prévus contre les intempéries, les températures extrêmes, les variations météorologiques défavorables. Veuillez décrire l'ensemble de ces équipements et leurs consignes d'utilisation :

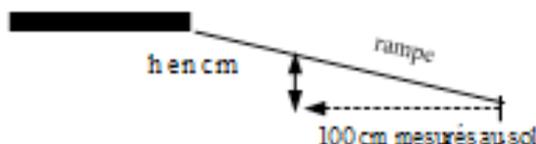
Le véhicule est équipé (cocher la case pertinente)  d'une nacelle de chargement  
 d'une rampe de chargement

- les nacelles ou rampes de chargement sont équipées de barrières latérales de sécurité
- les barrières de sécurité mentionnées au point précédant sont solides et en bon état, qu'elles ne présentent aucune interstice dans lequel des animaux pourraient se coincer un membre, qu'elles sont installées de telle sorte qu'elles ne génèrent aucun interstice dans lequel des animaux pourraient se coincer un membre (entre le camion et la rampe, ou entre le camion et la barrière elle-même)

Ne cocher et remplir les mentions ci-dessous que si le véhicule est équipé d'une rampe de chargement

Indiquer ici la pente de la rampe :

la hauteur  $h$  de la rampe (en cm)  
mesurée (en direction du camion)  
à 1 mètre de son point de contact avec le sol  
= la pente en % :



- transport de porcins, veaux, chevaux : la pente de la rampe est inférieure à 20° (36,4%)
- transport d'ovins et de bovins (autres que les veaux) : la pente de la rampe est inférieure à 26°34' (50%)
- la pente de la rampe est supérieure à 10° (16,6%) : présence de lattes transversales

le véhicule dispose d'orifices d'aération (fentes, ouvertures,..) en nombre suffisant pour assurer le renouvellement de l'air respirable et l'évacuation de l'air trop chaud et vicié

le véhicule est conçu de manière à pouvoir surveiller (ou permettre le contrôle officiel) de l'ensemble des animaux chargés, depuis l'extérieur (ou depuis la cabine du conducteur : surveillance video par exemple)

le véhicule ne présente aucun trou ou interstice susceptible de laisser fuir les urines ni échapper la litière ou les excréments sur la voie publique

le véhicule porte une signalétique facilement repérable indiquant la présence d'animaux à bord

veuillez indiquer la mention :

le véhicule est équipé d'un éclairage permettant de surveiller (ou permettre le contrôle officiel) des animaux la nuit

toutes les surfaces et les équipements du véhicule sont conçus de manière à être faciles à nettoyer et à désinfecter, et entretenues de manière à le rester

le calcul des densités maximales de chargement est réalisé, par espèces, catégories (\*) et par pont ci-dessous :

*(\*) veuillez prendre connaissance et utiliser, pour ces calculs, les catégories et fourchettes de poids et de surfaces prévues à l'annexe I chapitre VII du règlement (CE) n°1/2005*

Autres descriptions ou remarques éventuelles :

La présente auto-évaluation de conformité a été réalisée le (date)

par monsieur ou madame (Prénom NOM)

(et qualités, ou fonction dans l'entreprise ou l'exploitation)